



Course: THONON 04 - Lugrin - Thonon

THONON 04 - Lugrin - Thonon

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: SAT / Borini	
	Capacité véhicule: 63 pl.	
	Kilométrage: 21.7 km	
E4	LUGRIN - BUSSET CROIX	06:55
E4	LUGRIN - VÉRON BAS	06:56
E4	LUGRIN - PEUPLIERS HAUT	06:56
E4	LUGRIN - CARREFOUR RYS	06:57
E4	LUGRIN - PEUPLIERS BAS	06:58
E4	LUGRIN - PONT RYS	06:59
E4	LUGRIN - CHEF-LIEU LUGRIN	07:00
E4	LUGRIN - CHEZ CACHAT	07:01
E4	LUGRIN - VIEILLE EGLISE	07:02
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MOURY	07:03
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MAXILLY VILLAGE	07:04
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MIROIR	07:05
E4	NEUVECELLE - CHEZ GRANJUX	07:07
E4	NEUVECELLE - PRÉ DE L'ABBAYE	07:07
E4	NEUVECELLE - ROND-POINT GALLIA	07:08
E4	NEUVECELLE - MARAÎCHE	07:10
E4	NEUVECELLE - VERLAGNY	07:11
E4	NEUVECELLE - MILLY	07:12
E4	NEUVECELLE - VILLAGE DE SEUVAY	07:13
E4	ÉVIAN-LES-BAINS - SAINT THOMAS	07:15
E4	THONON-LES-BAINS - VONGY EGLISE	07:24
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	07:27
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	07:32
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	07:35
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	07:41
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	07:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Course: THONON 04 - Thonon - Lugrin

THONON 04 - Thonon - Lugrin

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: SAT / Borini	
	Capacité véhicule: 63 pl.	
	Kilométrage: 21.7 km	
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	17:20
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	17:23
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	17:28
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	17:32
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	17:36
E4	THONON-LES-BAINS - VONGY EGLISE	17:39
E4	ÉVIAN-LES-BAINS - SAINT THOMAS	17:49
E4	NEUVECELLE - VILLAGE DE SEUVAY	17:51
E4	NEUVECELLE - MILLY	17:52
E4	NEUVECELLE - VERLAGNY	17:53
E4	NEUVECELLE - MARAÎCHE	17:54
E4	NEUVECELLE - ROND-POINT GALLIA	17:56
E4	NEUVECELLE - PRÉ DE L'ABBAYE	17:56
E4	NEUVECELLE - CHEZ GRANJUX	17:57
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MIROIR	17:59
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MAXILLY VILLAGE	18:00
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MOURY	18:01
E4	LUGRIN - VIEILLE EGLISE	18:02
E4	LUGRIN - CHEZ CACHAT	18:03
E4	LUGRIN - CHEF-LIEU LUGRIN	18:04
E4	LUGRIN - PONT RYS	18:05
E4	LUGRIN - PEUPLIERS BAS	18:06
E4	LUGRIN - CARREFOUR RYS	18:07
E4	LUGRIN - PEUPLIERS HAUT	18:08
E4	LUGRIN - VÉRON BAS	18:09
E4	LUGRIN - BUSSET CROIX	18:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Course: THONON 04 - Thonon - Lugrin

THONON 04 - Thonon - Lugrin

	Fréquence: --M---- Transporteur: SAT / Borini	
	Capacité véhicule: 63 pl.	
	Kilométrage: 21.7 km	
ce.0740059	THONON-LES-BAINS - LYCÉE PROFESSIONNEL DU CHABLAIS	12:10
E4	THONON-LES-BAINS - AUMÔNERIE	12:13
E4	THONON-LES-BAINS - LES ARTS	12:18
E4	THONON-LES-BAINS - JEANNE D'ARC	12:22
E4	THONON-LES-BAINS - THUYSET OUEST	12:26
E4	THONON-LES-BAINS - VONGY EGLISE	12:29
E4	ÉVIAN-LES-BAINS - SAINT THOMAS	12:39
E4	NEUVECELLE - VILLAGE DE SEUVAY	12:41
E4	NEUVECELLE - MILLY	12:42
E4	NEUVECELLE - VERLAGNY	12:43
E4	NEUVECELLE - MARAÎCHE	12:44
E4	NEUVECELLE - ROND-POINT GALLIA	12:46
E4	NEUVECELLE - PRÉ DE L'ABBAYE	12:46
E4	NEUVECELLE - CHEZ GRANJUX	12:47
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MIROIR	12:49
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MAXILLY VILLAGE	12:50
E4	MAXILLY-SUR-LÉMAN - MOURY	12:51
E4	LUGRIN - VIEILLE EGLISE	12:52
E4	LUGRIN - CHEZ CACHAT	12:53
E4	LUGRIN - CHEF-LIEU LUGRIN	12:54
E4	LUGRIN - PONT RYS	12:55
E4	LUGRIN - PEUPLIERS BAS	12:56
E4	LUGRIN - CARREFOUR RYS	12:57
E4	LUGRIN - PEUPLIERS HAUT	12:58
E4	LUGRIN - VÉRON BAS	12:59
E4	LUGRIN - BUSSET CROIX	13:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à l'Autorité Organisatrice de Transport pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.